# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10/05/2023

Secrétaire: Céline LOVET

**Présents :** SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe.

Absents: STROOBANT Maëlle (procuration de vote),

# OUVERTURE DE SÉANCE

<u>POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR</u>: Avenant à la convention avec le CAUE concernant les aménagements des abords de la salle polyvalente

# <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2023</u>

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28/03/2023. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS GENERALES**

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur le conseil communautaire du :

30/03/2023 : vote des budgets primitifs 2023 à bulletin secret.

11/05/2023:

- Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 04/05/2023. Présentation du projet photovoltaïque sur Alpespace. Ce projet avait déjà été présenté en amont aux maires territorialement concernés.

#### **COMMISSION URBANISME**

#### M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- 1 déclaration de travaux pour la pose de volets roulants et peinture des volets existants, au nom de M. RICHARD Daniel, Rue de Péguet, accordée le 29/03/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture et d'un appentis, au nom de M. FONTAINE Aymeric, Rue du Touvet, accordée le 19/04/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de la société EVYNERGIE, accordée le 05/04/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de la SARL NRGIE CONSEIL pour le compte de Mme ZYWERT Fabienne, Chemin de la Chatelle, accordée le 05/04/2023.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques, au nom de M. CHEVRAY Anthony, Rue les Bertettes, accordée le 25/04/2023.
- 1 permis de construire modificatif pour modifications de façades, au nom de Mme DEMONTIGNY Diane, Chemin de la Vernaz, accordé le 25/04/2023.
- 1 permis de construire pour la construction d'une maison, au nom de Mme MARIE Laura, Rue de Grange-Maréchal, accordé le 19/04/2023.

#### **COMMISSION DES TRAVAUX**

- M. MOLLARD André précise que la pose de la croix en bois soudée en zinc sur le toit de l'Eglise a eu lieu ce jour. La bénédiction par le prêtre a eu lieu le 12/05/2023.
- Le marché pour le désamiantage et la réfection du toit du garage communal a été lancé le 12/05/2023. Les offres doivent être déposées avant le 02/06/2023. La commission des travaux se réunira le 13/06/2023 et le choix des entreprises sera validé en réunion du conseil municipal du 20/06/2023.

#### **COMMISSION COMMUNICATION**

- M. COUX Emmanuel informe que la newsletter n° 5 est terminée et sera distribuée prochainement.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- M. BERTHET Daniel informe les élus que l'inauguration des travaux du lac a eu lieu le 09/05/2023. Les panneaux pour le sentier thématique seront en principe posés en septembre prochain.
- une réunion a eu lieu avec la mairie et le bureau d'études pour la pose de panneaux de sensibilisation à la fragilité du milieu (sur le chemin qui part du parking du lac en direction du Pognient). Ce sentier est interdit à tout véhicule à moteur.

## **COMMISSION VIE SOCIALE ET AS**SOCIATIVE

- Mme FIAMENGHI Martine fait le point sur la réunion avec les associations qui a eu lieu le 12/05/2023 :

La fête de la musique aura lieu le 23/06/2023 à partir de 18 h. avec la participation des associations suivantes : Grappe de Savoyards, AAPPMA (buvette, planches apéro), Tennis de

Table et Les Fous du Lac (en renfort) et Coccinelle et Graines d'Ortie pour les sandwiches. Cette soirée sera animée par 2 chanteurs, 1 groupe de jazz et un D.J.

La vogue de Ste-Hélène aura lieu le 20/08/2023 avec la participation des associations suivantes: Grappe de Savoyard, AAPPMA (buvette, planches apéro, repas), Tennis de table (air soft), Les Fous du lac (Jeux en bois), Coccinelle et graines d'ortie (Pesée du panier, exposition de champignons).

#### **Animations**:

- Acrobate circus, une troupe de la Rochette avec cracheur de feu et jonglage avec des quilles enflammées.
- Animations et jeux pour enfants
- Soirée dansante
- Repas et buvette

Le feu d'artifice sera tiré pour le marché de Noël. La Mairie participe financièrement aux animations.

# 1- AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CAUE CONCERNANT LES AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 15/02/2022 l'autorisant à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE pour les aménagements des abords de la salle polyvalente.

Mme Le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 à la convention de la mission d'accompagnement. Le contenu de la mission est complété par la démarche d'accompagnement pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la partie « espace public paysager et récréatif ». La convention est prorogée jusqu'au 31/12/2023. Le supplément de la mission s'élève à la somme de 1500 €. Il concerne les aménagements publics extérieurs (montage du cahier des charges pour les aménagements extérieurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement entre le CAUE de la Savoie et la Commune de Ste-Hélène-du-Lac.
- Autorise Mme Le Maire à signer cet avenant n° 1.

Les prochaines réunions avec le CAUE et le comité de pilotage auront lieu :

08/06/2023 à 8 h : visite de site 16/06/2023 à 10 h 30 en mairie 30/06/2023 à 10 h 30 en mairie

# <u>2- LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA N° 27 (Projet de stockage d'énergie par batteries par la société Gaz Electricité de Grenoble)</u>

Mme Le Maire donne lecture de la promesse - bail civil concernant la location d'une partie de la parcelle ZA n° 27 (environ 1 100 m²) pour le projet de stockage d'énergie par batteries par la société GEG (Gaz Electricité de Grenoble).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Pour : 14 - Abstention : 1)

- Approuve la promesse - bail civil concernant la location d'une partie de la parcelle ZA n° 27 situé à Préquin (environ 1500 m2).

Le bail a été présenté à l'assemblée avant la séance du conseil municipal. La Mairie à formuler un certain nombre de remarques.

Le conseil municipal demande également que la société s'engage à trouver une solution aux nuisances sonores en cas de plainte du voisinage.

Mme le Maire précise que le bail sera signé après visite du site et prise de contact avec les élus à Villarbonnot qui dispose d'un projet similaire.

- Autorise Mme Le Maire à signer ce document avec la société GEG (Gaz Electricité de Grenoble).
- Autorise Mme Le Maire à procéder à la levée d'options et à signer toutes les pièces nécessaires.

# 3- SIGNATURE D'UN AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE DES PARCELLES C n° 1369 ET C n° 1332 SITUEES AU CHEF-LIEU

Mme Le Maire rappelle la délibération du 09/03/2021 concernant la signature du compromis de vente avec la société JUDO pour les parcelles C n° 1369 et C n° 1332.

L'avenant prolongeant le délai de la promesse de vente est expiré.

Mme Le Maire propose un nouvel avenant avec une date d'expiration de la promesse de vente au 31/12/2023. L'acquéreur a fait une nouvelle proposition d'achat des deux parcelles à 150 000 € net vendeur plus la commission d'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 2 au compromis de vente cité ci-dessus.
- Autorise Mme Le Maire à signer cet avenant n° 2.

## 4- VALIDATION DU PROJET POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DE GALLOUX

Mme Le Maire présente le projet pour un montant estimé à 200 000 € HT (option comprise) qui consiste à la réfection de la voie communale de Galloux.

Il convient maintenant de délibérer pour lancer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Valide la décision de lancer l'opération pour la réfection de la voie communale de Galloux.
- Autorise Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence en MAPA (marché à procédure adaptée).
- Autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

# 5- DEMANDE DE SUBVENTION AU FDEC (réfection du toit du garage communal)

Mme Le Maire présente le devis pour la réfection du toit du garage communal après désamiantage et celui de la maîtrise d'œuvre. Les travaux sont envisagés en raison de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

- approuve le projet pour la réfection du toit du garage communal après désamiantage d'un montant de 79 700 € HT et le devis pour la maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant de 6 500 € HT.
- Demande que la commune reçoive la subvention la plus élevée possible pour l'année 2023 au titre du FDEC.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.
- Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Mme Le Maire explique que lors du budget primitif une somme globale a été votée au compte 65748 concernant les subventions attribuées aux associations et autres tiers. Il convient maintenant de détailler cette somme.

#### ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- AICA de Ste-Hélène - La Chavanne : 130 €

- Amicale des pêcheurs (journée découverte de la pêche pour les enfants) : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association RDV: 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €
- Association Grappe de Savoyards : 250 €
- Association Grappe de Savoyards : 150 € (subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête de la musique).

Elle précise que la somme de 100 € supplémentaire sera attribuée aux associations qui participent à l'animation de la vogue de Ste-Hélène et qui proposent au moins une activité.

AUTRES: Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac: 850 €

# ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE

- Locomotive ( accompagne les enfants atteints de leucémie, de cancer, leurs familles, le CHU de Grenoble-Alpes): 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques) : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- Handisport Savoie: 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €
- Association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian : 100 €
- ADMR de la Combe de Savoie : 100 €
- Tetras Libre (sauvegarde de la faune sauvage): 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions de Mme Le Maire.
- précise que les demandes devront être adressées à la mairie avant le 30 juin 2023, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune, la participation ou non à la vogue, les activités régulières pratiquées à Ste-Hélène-du-Lac
- autorise Mme Le Maire à effectuer les mandats concernant le versement de ces subventions.

#### **DIVERS:**

- Mme Le Maire informe les élus que la 5<sup>ème</sup> compagnie du 13<sup>ème</sup> bataillon des Chasseurs Alpins va réaliser un exercice militaire sur la commune du 18 au 19/05/2023.
- La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. M. VUAGNOUX Philippe (titulaire) et M. FEITH Jérôme (suppléant) souhaitent toujours en faire partie.
- M. BATTARD Patrick précise que la présence du 13<sup>ème</sup> BCA a été très appréciée lors de la cérémonie du 08 mai. Une sortie à Walibi va être organisée pour remercier les jeunes du CMJ actuel. Il a reçu 9 candidatures pour le nouveau Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire, Sylvie SCHNEIDER Secrétaire de séance, Céline LOVET

Procès-verbal adopté lors de la séance du conseil municipal du 2006 23 Mise en ligne sur le site internet de la commune le : 2606 223